

N° 4700<sup>51</sup>

## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2000-2001

**PROJET DE LOI**

concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat  
pour l'exercice 2001

\* \* \*

**AVIS DE LA COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS**

(7.11.2000)

La Commission se compose de: M. Nicolas STROTZ, Président-Rapporteur; MM. Niki BETTENDORF, Willy BOURG, Gusty GRAAS, Ady JUNG, Jean-Pierre KOEPP, Nico LOES, Jos SCHEUER, John SCHUMMER, Mme Renée WAGENER et M. Georges WOHLFART, Membres.

\*

Ci-après les crédits dont dispose le ministère des Travaux Publics et qui reflètent la politique du Gouvernement en matière de travaux publics:

	1999	2000	2001
Section 22.0 – Travaux publics. – Dépenses générales	626.666	443.456	474.461
Section 22.1 – Ponts et chaussées. – Dépenses générales	51.964.508	52.915.177	54.405.608
Section 22.2 – Ponts et chaussées. – Travaux propres	16.387.603	15.816.847	16.436.500
Section 22.3 – Bâtiments publics. – Dépenses générales	7.546.743	7.667.468	8.142.758
Section 22.4.– Bâtiments publics. – Compétences propres	19.080.060	18.393.696	18.937.450
<i>Total des dépenses courantes</i>	<i>95.605.580</i>	<i>95.236.644</i>	<i>98.396.777</i>
Section 52.0 – Travaux publics. – Dépenses générales	19.056	19.088	19.700
Section 52.1– Ponts et chaussées	57.737.525	63.033.250	64.377.700
Section 52.2 – Fonds des routes	86.762.734	12.394.676	86.000.000
Section 52.3 – Bâtiments publics	34.138.962	25.267.048	28.022.250
Section 52.4 – Bâtiments publics. – Compétences communes	26.014.170	27.713.254	29.641.900
Section 52.5 – Fonds d'investissements publics	182.456.614	78.954.087	136.900.000
Section 52.6 – Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg	3.222.616	248	–
<i>Total des dépenses en capital</i>	<i>390.351.677</i>	<i>207.381.651</i>	<i>344.961.550</i>
<i>Total général</i>	<i>485.957.257</i>	<i>302.618.295</i>	<i>443.358.327</i>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

En faisant abstraction des crédits d'alimentation des fonds spéciaux, on note une évolution des crédits de l'ordre de 4,34% par rapport à l'exercice 2000, augmentation qui ne dépasse par conséquent pas la norme budgétaire.

Il y a lieu de signaler qu'à partir de l'exercice 2001, les crédits suivants, ayant figuré jadis dans le budget des dépenses du ministère des Travaux Publics, seront transférés au ministère de l'Intérieur – direction de la gestion des eaux:

22.1.12.302:	2.479 euros
22.2.14.010:	2.479 euros
22.2.14.011:	112.631 euros
52.1.73.040:	1.487.361 euros

Pour ce qui est des dépenses courantes, l'augmentation des crédits comparables s'élève à 3,32% par rapport à 2000.

On constate également une augmentation non négligeable des frais de contentieux.

Tandis que les crédits concernant les frais d'experts et d'études connaissent une régression due à l'aboutissement de certaines études importantes, ceux relatifs aux colloques et séminaires sont en augmentation, ceci pour tenir compte des demandes croissantes en formation continue. La Commission voudrait également signaler que la majeure partie des études en relation avec des projets sont financées par le biais des fonds d'investissements.

Pour la section 22.2 (Ponts et Chaussées – travaux propres), les crédits comparables augmentent de l'ordre de 3,92%. L'augmentation est essentiellement due à la croissance des crédits concernant la réparation de dégâts causés par les usagers de la route (en prenant en considération l'augmentation constante du trafic routier, le nombre toujours croissant des accidents de la circulation routière ainsi que les dépenses effectives des années passées, une augmentation substantielle des crédits est absolument nécessaire pour pouvoir faire face aux dépenses qu'engendrent les nombreuses réparations à la voirie de l'Etat et aux ouvrages d'art parmi lesquels sont particulièrement touchés ceux des ponts franchissant les routes nationales, (qui sont de plus en plus souvent abîmés par des véhicules dépassant le gabarit réglementaire), l'entretien et la réparation des pistes cyclables (avec l'avènement de la loi portant création d'un réseau national de pistes cyclables, le département des Travaux Publics se voit confronté à de nouvelles obligations et partant, un relèvement substantiel des crédits ad hoc est nécessaire afin de permettre d'honorer les nouveaux engagements contractés par ladite loi), ainsi que la participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt des travaux d'entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle (crédit en augmentation en raison du vieillissement des installations techniques (écluses) datant des années soixante et nécessitant un entretien courant fort coûteux).

En ce qui concerne les dépenses propres de l'administration des Bâtiments Publics (section 22.4), l'évolution se chiffre à + 2,96% par rapport à 2000. L'augmentation du crédit concernant l'entretien et le contrôle des installations électriques, crédit adapté aux besoins réels, ainsi que l'article nouveau concernant les frais d'exploitation des bâtiments de l'Etat (destiné à couvrir les dépenses relatives aux contrats d'exploitation des installations de chauffage dont la gestion est confiée à une firme spécialisée {en particulier les installations de cogénération}) et dont une partie provient des crédits de chauffage qui sont en conséquence en régression, expliquent cette croissance.

L'évolution du budget en capital du département des Travaux Publics (crédits comparables hors fonds d'investissements) s'élève à + 5,17% par rapport au budget de l'exercice 2000.

Parmi les crédits exceptionnels de l'administration des Ponts et Chaussées, on note un crédit de 670.000 euros pour des travaux de construction et de réfection à effectuer dans le port de Merttert ainsi qu'un crédit de 430.000 euros pour l'acquisition d'équipements spéciaux pour le bateau ponton de la division des ouvrages d'art.

En ce qui concerne les fonds spéciaux, il y a lieu de relever que le projet de budget de 2001 prévoit une alimentation de 86.000.000 euros du fonds des routes, l'émission d'un emprunt pour l'alimentation de ce fonds n'étant par contre pas prévue pour 2001.

Ces crédits permettront de réaliser le programme gouvernemental en matière de grande voirie. Il s'agit plus spécialement de chantiers relatifs à la Liaison avec la Sarre et à la Liaison Luxembourg-Mersch d'une part ainsi que du projet CITA et de l'entretien lourd de la grande voirie d'autre part.

L'alimentation globale des fonds d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et sociaux ainsi que du fonds pour la loi de garantie se chiffre à 136.150.000 euros ce qui représente une augmentation de 57.939.594 euros par rapport à 2000.

Ces crédits permettront d'aborder le vaste programme d'investissements publics que le Gouvernement s'est donné, ceci notamment dans les domaines scolaire, sanitaire et social, administratif, sportif et culturel.

### Le développement des investissements de l'Etat

Comme par le passé le Gouvernement continue à accorder une première priorité au développement et à la modernisation des infrastructures publiques. L'accroissement des dépenses d'investissements qui s'est élevé à + 15,7% entre 1999 et 2000 progressera en 2001 de 25,7%.

D'après les chiffres du projet de budget pour 2001, le niveau des investissements qui a atteint 9,5% du total des dépenses de l'Etat au cours de l'exercice 1999 et 10,2% en 2000 continuera à augmenter pour s'établir, d'après les prévisions actuelles, à 10,8% en 2001. En conséquence, le pourcentage de ces dépenses par rapport au produit intérieur brut sera également majoré et passera ainsi de 2,3% au cours des années 1998 et 1999, à 2,5% en 2000 et 2,9% en 2001. Il est à noter que les chiffres de l'investissement en question correspondent à la ventilation économique des dépenses d'investissement – code 7 – du budget proprement dit, auxquelles sont ajoutées les dépenses des fonds spéciaux suivants: fonds d'investissements publics administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux; fonds des routes, fonds pour les monuments historiques et fonds du rail.

Précisons encore que le niveau d'investissement atteint par le Luxembourg (exprimé par la formation brute de capital fixe de l'ensemble du secteur public) est le plus élevé des pays de l'Union Européenne (4,8% du P.I.B. pour 1999, alors que la moyenne pour les autres pays de l'Union s'établit à 2,9%).

Le tableau ci-après retrace l'évolution pluriannuelle des différentes composantes des investissements de l'Etat.

	1998 <i>Compte prov.</i>	1999 <i>Budget</i>	2000 <i>Budget</i>	2001 <i>Projet</i>
1) Crédits budgétaires:				
71 – Achat de terrains et de bâtiments	15.190,9	5.999,0	5.999,0	4.825,1
72 – Constr. de bâtiments dans le pays	45.024,9	46.073,5	46.240,8	49.754,8
73 – Construction de routes	59.873,7	74.028,4	76.450,4	77.454,5
74 – Achat de biens meubles durables	39.427,5	41.911,4	44.234,7	51.966,8
2) Fonds d'investissements de l'Etat	227.330,8	247.638,1	307.957,9	420.345,9
3) Total des investissements	386.847,8	415.650,4	480.882,8	604.347,1
Variation en %	–	7,4%	15,7%	25,7%
4) Total des dépenses de l'Etat	4.451.410,7	4.382.862,5	5.049.526,9	5.594.573,2
Investissements en % des dép. de l'Etat		9,5%	15,2%	10,8%
5) P.I.B. au prix du marché (version SEC)	16.503.140,0	18.141.369,0	19.595.218,0	21.186.350,0
Investissements en % du P.I.B.	2,3%	2,3%	2,5%	2,9%

Note: Les montants de ce tableau sont indiqués en milliers d'euros.

ad 1) Dépenses ventilées par code économique.

ad 2) Dépenses sous „Fonds d'investissements de l'Etat“ sont celles reprises au tableau détaillé ci-dessous.

ad 4) Dépenses budgétaires + dépenses des Fonds d'investissements – dotations de ces mêmes Fonds.

Le tableau plus détaillé ci-dessous laisse apparaître que les dépenses du *Fonds des routes* connaissent un mouvement à la baisse depuis 1994 et ce en raison de l'achèvement de la collectrice du Sud et du contournement Est de la Ville de Luxembourg. Toutefois, à partir de 1999 les dépenses afférentes augmentent à nouveau avec la mise en chantier de la liaison autoroutière avec la Sarre ainsi que de l'autoroute du Nord (investissements évalués respectivement à 247 à 367 millions d'euros). Les investissements à charge de ce fonds devraient ainsi doubler entre 1998 et 2001 (de 62,9 à 132,2 millions d'euros).

Il ressort du tableau ci-après que les investissements financés *par les crédits des fonds d'investissements publics* (administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux) passent de 62 millions d'euros en 1995 à 208,8 millions d'euros en 2001. La croissance la plus importante est enregistrée par le fonds

d'investissements publics administratifs dont les dépenses totales passent de 30,2 millions en 1998 à 101,4 millions en 2001 (+ 50% en moyenne par an), suite à la mise en chantier de nombreux projets de grande envergure.

*Evolution des dépenses des principaux fonds d'investissements*

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
– Administratif	37.863,3	30.448,8	33.237,6	30.171,1	33.030,3	61.513,7	101.396,4
– Scolaire	20.365,0	33.453,2	55.471,1	81.547,1	60.461,5	64.561,4	82.839,2
– Sanitaire	3.862,2	5.736,3	7.578,1	10.919,7	14.968,9	16.739,5	24.530,8
– Fonds des routes	83.083,9	73.569,8	60.815,7	62.947,6	99.866,4	116.098,5	132.129,7
– Monuments histor.	5.257,8	4.375,3	6.765,0	6.237,0	8.849,8	7.480,2	7.374,8
– Fonds du rail	22.248,4	33.998,6	28.696,2	35.508,3	30.461,2	41.565,0	72.075,0
<i>Total général</i>	<i>172.620,6</i>	<i>181.582,0</i>	<i>192.563,7</i>	<i>227.330,8</i>	<i>247.638,1</i>	<i>307.958,3</i>	<i>420.345,9</i>
Variation en %	–	+ 5,2%	+ 6,0%	+ 18,1%	+ 8,9%	+ 24,4%	+ 36,5

*Note:* Les montants de ce tableau sont indiqués en milliers d'euros.

**Remarques de la Commission concernant certaines dépenses**

La Commission constate que les crédits prévus dans le contexte de l'aménagement de la Place de l'Etoile ne sont pas très importants, la raison en étant apparemment qu'un accord au sujet de toutes les entreprises n'a pas encore pu être trouvé. La Commission voudrait toutefois insister sur la réalisation aussi rapide que possible de ce projet afin de pouvoir enfin mettre l'une des entrées de la Ville de Luxembourg dans un état digne d'une capitale européenne.

La Commission salue le fait qu'il soit envisagé de faire réaliser dorénavant tous les travaux en relation avec le Centre thermal de Mondorf (aménagement de chemins etc.) par le biais du budget du Ministère de la Santé.

Dans le contexte des travaux réalisés à l'aéroport de Luxembourg, la Commission constate que le projet de budget ne prévoit qu'un crédit destiné à réaliser les infrastructures pour petits porteurs, les retards concernant la construction d'une nouvelle aérogare s'expliquant apparemment par une réorientation du projet, c.-à-d. un nouvel emplacement pour l'aérogare et la réalisation d'un parking souterrain.

La Commission constate encore une forte augmentation des frais de location de bâtiments pour les institutions européennes, l'explication en étant que certains bâtiments de la Commission européenne p.ex. doivent être réhabilités, les dépenses en question n'étant par conséquent que temporaires.

Dans le contexte d'une éventuelle privatisation des centrales hydroélectriques de l'Etat envisagée par le Ministère de l'Economie, la Commission voudrait, en accord avec les responsables du Ministère des Travaux publics, se prononcer contre une privatisation à tort et à travers des services publics, pour ce qui est du service des barrages des Ponts et Chaussées p.ex., notamment pour des raisons de sécurité lorsqu'il s'agit de sites aussi sensibles que le barrage d'Esch-sur-Sûre.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

*Le Président-Rapporteur,*  
Nicolas STROTZ